



DÉLIBÉRATION N° 59/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

OBJET :

URBANISME

Autorisation de la Commune de se porter garant sur une acquisition par Assemblia

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept avril, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 11 avril 2025.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – M. Bruno DARCILLON – M. Alexis VALLENT – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU – Mme Caroline GUIBOURT.

Etaient représentés :

M. Jean-Louis ANTONY par Mme Laurence DUPONT.
M. Yannick ALCACER par M. Halim YALCIN.
M. Eric AGBESSI par Mme Véronique CHARTIER.
M. Christophe VIEIRA par Mme Colette DESJOURS.
Mme Christiane ZELUS par M. Daniel BAPTISTE.

Etait absent : M. Joël DE AMORIM.

Mme Aurélie FERNANDES est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Laurence DUPONT, Adjointe au Maire en charge des Projets, Travaux et Urbanisme, expose à l'assemblée que le projet de la Société d'Economie Mixte (SEM) ASSEMBLIA consiste à acquérir la parcelle cadastrée AR 631, sise 6 Rue du Pont Chaput à Volvic, qui est actuellement en vente.

Ladite parcelle, d'une surface de 4 633 m², accueille un ancien EHPAD libre de toute occupation.

Au titre de cette opération, le bailleur ASSEMBLIA a fait part de son intérêt et a fait une offre d'achat à son propriétaire à hauteur de 500 000 €.

La SEM ASSEMBLIA a, ainsi, la volonté de réaliser une opération d'acquisition visant à réaliser 40 logements sociaux.

Cette acquisition interviendra par le biais de l'EPF Auvergne, puis ASSEMBLIA procédera au rachat dudit bien auprès de l'EPF Auvergne.

L'EPF Auvergne a besoin d'une validation d'un projet de convention de portage tripartite entre eux-mêmes, ASSEMBLIA et la Commune de Volvic. En effet, les modalités d'intervention de l'EPF Auvergne les obligent à avoir un garant qui est adhérent lorsqu'ils achètent pour le compte d'un bailleur social.

Dans ce cadre, le **Conseil Municipal**, Mme Laurence DUPONT entendue, et après en avoir délibéré, **par 22 voix « pour » et 4 « abstentions » :**

- **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle AR 631 sise 6 rue du Pont Chaput à VOLVIC, à hauteur de 500 000 €, par l'EPF Auvergne dans le but d'y réaliser 40 logements locatifs sociaux ;

- **DÉCIDE DE SE PORTER GARANT** d'ASSEMBLIA en cas de non-respect de ses engagements ;

	- AUTORISE la revente de la parcelle AR 631 sise 6 rue du Pont Chaput par l'EPF Auvergne au bailleur ASSEMBLIA ; - AUTORISE l'affectation du dispositif d'aide au foncier à cette acquisition (financé par des pénalités prévues par l'article 55 de la loi Solidarités et Renouvellement Urbain) ; - AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de portage foncier ci-jointe, ainsi que tous les actes authentiques ou autres documents relatifs à l'acquisition (convention de gardiennage).
Certifié exécutoire Reçu en sous-préfecture le : 24.04.2025 Publié ou notifié le : 25.04.2025 Le Maire, Laurent THEVENOT 	Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme. Le Maire, Laurent THEVENOT 